

## Compte-rendu de la CAPD «exceptionnelle » du 12 novembre 2014

### Présents :

#### Administration

Mme REMER, Directrice académique  
M. DIDIER, Secrétaire Général, DSDEN du Cantal  
Mme DUMONT, Inspectrice de l'éducation nationale, circonscription d'Aurillac I  
M. FAURE, Inspecteur de l'éducation nationale, circonscription d'Aurillac III  
M UNAL, Inspecteur de l'éducation nationale, circonscription d'Aurillac II  
M. MERLE, Responsable de la Division des Personnels Enseignants, DSDEN du Cantal  
Mme ROQUE, Division des Personnels Enseignants, DSDEN du Cantal

#### Représentants du personnel

M. BARBET, SNUipp-FSU  
Mme MONCANIS, SNUipp-FSU  
M. BANYIK, SE-UNSA

La convocation de cette CAPD par l'IA répond à la demande conjointe du SNUipp-FSU et du SE-UNSA qui ont appris que des changements d'affectation ont été décidés récemment par l'administration.

Mme Remer remercie les représentants des personnels d'avoir demandé la tenue de cette CAPD car étant donné le nombre de modifications survenues après la rentrée, l'administration aurait dû en programmer une.

#### Situations particulières après la rentrée :

Des réponses ont été apportées en privilégiant l'intérêt des élèves tout en cherchant à avoir le moins d'impact possible sur la situation des personnels.

- Conseiller Pédagogique généraliste Aurillac II : Mme Laparra Karine, seule à avoir répondu à l'appel à candidature, est nommée et libère son poste à la maternelle d'Arpajon qui est pourvu par une brigade.
- Deux autres cas sont évoqués. L'un répondant à une notification du médecin de prévention, l'autre concernant un collègue en début de carrière.

#### Problématiques d'affectation autour de deux dispositifs spécifiques :

- **Adjoint de direction à la SEGPA de St Flour.** Le rectorat qui en début d'année disait avoir un vivier suffisant pour pouvoir affecter un personnel a annoncé avoir épuisé ce vivier un mois après la rentrée. Le Cantal devait donc prendre la relève et la problématique rectorale devenait départementale. M Raynaud, enseignant de la SEGPA, fait fonction de directeur adjoint. Le poste d'enseignant libéré est pourvu par un T2 pendant une semaine avant les vacances de Toussaint.
- Le dispositif « **plus de maître que de classe** » sur l'école de Thioleron à St Flour est en « souffrance » (mots de l'IA).

L'administration dit avoir « *imaginé quelque chose qui nous met en furie mais la SEGPA et le dispositif doivent fonctionner correctement sur l'année.* »

M Igounet, maître E à Hugo-Vialatte St Flour, est déplacé sur le poste de SEGPA.

Mme Chambon, maître E à Massiac, est déplacée sur le poste de maître E à St Flour Hugo-Vialatte.

Mme Mathieu, enseignante « plus de maître que de classe », est déplacé sur le poste de maître E à Massiac.

Mme Joumel, brigade, effectuera le remplacement sur le poste « plus de maîtres que de classes » à Thioleron.

L'administration a souhaité travailler rapidement avant les vacances de façon à ce que la mise en place se fasse à la rentrée de Toussaint et à ce que les élèves ne pâtissent pas de cette situation. Cette décision est effective depuis le 3 novembre.

Le SNUipp-FSU intervient alors sur plusieurs points :

1 - Nous dénonçons le fait que cette information ne soit parvenue aux représentants des personnels que par des bruits de couloir et que **cette décision soit effective alors même que la CAPD ne s'est pas tenue**. C'est un manque de respect total pour les personnels et leurs représentants. Cela est d'autant plus fâcheux que nous sommes en période électorale. Tout le monde s'accorde sur le fait qu'il est fondamental que la participation des personnels aux élections de novembre 2014 soit la plus forte possible. Comment faire percevoir à nos collègues l'intérêt de s'investir dans l'élection de leurs représentants si leur travail et leur rôle sont à ce point bafoués et négligés ?

Si l'administration s'était tournée, dès le début, vers les représentants du personnel nous aurions, sans aucun doute, trouvé une réponse en conformité avec les règles d'affectation des personnels et de leurs situations personnelles : appel à candidature, affectation basée sur les vœux au mouvement 2014. Des prises de décision neutres et transparentes étaient possibles. Cela aurait pris, peut-être, plus de temps (quelques jours au plus) mais nous sommes certains que nos collègues auraient compris que ce délai était nécessaire pour faire les choses en règle.

2 - Le fossé ne cesse de se creuser entre le premier et le second degré : ponctionner le premier degré pour des postes dans le second degré (directeur adjoint de SEGPA, enfants du voyage en collège...), frais de déplacement pour assister aux réunions de liaison école collège possible pour le second degré alors qu'il ne peut s'agir que d'invitation pour le premier degré, indemnités, avancement... La liste est longue.

La Rectrice devait résoudre elle-même le problème du poste de directeur adjoint non pourvu à la SEGPA de St-Flour en y affectant un personnel du second degré. **Ce n'est pas au 1<sup>er</sup> degré de compenser les carences du secondaire.**

3 – Ces modifications d'affectation conséquentes et inédites qui interviennent en cours d'année vont créer un **grave précédent** dans la gestion des situations conflictuelles ou personnelles futures. Les collègues qui seront, dans l'avenir, confrontés à ce genre de problèmes n'accepteront pas que l'administration refuse d'apporter une solution à leurs difficultés. Cela s'est fait aujourd'hui pourquoi ne plus le faire plus tard ?

4 – Enfin, le SNUipp-FSU regrette que l'IEN de St-Flour ne puisse assister à la CAPD ce matin. Nous confions à l'administration que les collègues de St-Flour sont actuellement scandalisés par la manière dont ce dossier a été géré et dans la réponse qui a été apportée. Les personnels qui avaient sollicités les postes réattribués en cours d'année ne comprennent plus rien à la manière dont leur affectation est gérée. Comment expliquer à ces collègues que le poste qu'ils convoitaient et qu'ils avaient sollicité au mouvement a été attribué à d'autres collègues qui n'en ont jamais fait la demande ! Ceci en dehors de tout contrôle des organisations syndicales, en dépit de toute règle du mouvement. La crédibilité de l'administration est dorénavant fortement entachée. Cela donne l'image d'une administration toute puissante qui peut faire ce qu'elle veut, comme elle veut, avec qui elle veut. C'est déplorable ! **Nous parlons souvent de confiance entre les personnels et leurs inspecteurs. Suite à cette affaire, c'est la défiance.**

Réponse de l'IA :

Au début de la discussion, l'IA insistait sur l'urgence de la situation et la cohérence des décisions prises. Finalement, après avoir développé notre argumentation, l'IA nous dira qu'elle assume la responsabilité d'avoir entériné une décision qui était une « maladresse ». Faute avouée à demi pardonnée dit-on aux enfants... Sauf que les cadres qui ont eu l'idée de cette solution maladroite ne sont pas des enfants. L'IA les qualifiera même de personnes compétentes et expérimentées. Ce n'est donc pas pardonnable. Reste que la décision est prise, les changements d'affectation sont effectifs depuis la rentrée et que l'administration n'envisage pas de faire machine arrière. C'est un grand coup de massue sur la tête des personnels et de leurs représentants.

Tout ça a été possible sans qu'à aucun moment nous ne soyons sollicités et consultés. C'est inquiétant et cela nous laisse entrevoir ce que l'administration pourrait faire demain si les organisations syndicales représentatives des personnels sortaient fragilisées du scrutin de novembre-décembre.

C'est l'occasion pour nous, ici, d'en remettre une couche : fin novembre VOTEZ SNUIPP-FSU mais surtout VOTEZ !

Questions diverses

- **Formation et titularisation des PES et FSE (à la demande du SNUipp-FSU) :**

Nous demandons à ce que des précisions soit fournies aux professeurs des écoles stagiaires (PES) et aux fonctionnaires stagiaires de l'état (FSE) concernant leur formation à l'ESPE, leurs stages en école, leur évaluation, leur titularisation.

Ceci permettrait d'éviter de les placer dans une situation stressante et déstabilisante. Les objectifs à atteindre et les modalités d'évaluation doivent être définis et explicités.

L'administration s'engage à faire ce travail le plus rapidement possible.

**- Temps partiels sur les postes de maître E (SNUipp-FSU) :**

Nous nous élevons contre le fait que les maîtres E à temps partiel ne soient pas complétés.

Pour l'administration, les maîtres E s'organisent différemment des enseignants « en classe » et il est impossible de changer d'enseignement dans l'accompagnement des élèves sur une même semaine. Mme Rémer considère que cette situation de travail à temps partiel est incompatible avec un poste en RASED, elle va même jusqu'à évoquer l'idée de refuser le temps partiel aux personnels RASED. En résumé, si vous êtes maître E et que vous souhaitez consacrer du temps à vos enfants, vos loisirs, vos proches, votre épanouissement personnel, préserver votre santé allez voir ailleurs ! Cette vision caricaturale des personnels travaillant à temps partiel est, pour nous, inconcevable. Et, sur ce dossier comme sur d'autres, le SNUipp-FSU ne baissera pas les bras.

L'UNSA rejoindra l'administration sur l'idée que « le temps partiel n'est pas compatible avec tous les types de postes ».

Le SNUipp-FSU rappellera aux membres de la CAPD que « le temps partiel est surtout un droit pour tous les personnels » !

**Calendrier :**

La CAPD « Promotions » aura lieu mardi 9 décembre 2014.

*Vos représentants du personnel SNUipp-FSU en CAPD  
Nathalie Moncanis, Julien Barbet*